



Océane Charret-Godard, Elue métropolitaine en charge de l'emploi, Présidente de CREATIV' et Odile Ferru, Directrice territoriale de Pôle emploi Côte d'Or se réunissent le mardi 24 octobre 2017 au pôle emploi de Dijon Ouest.

L'occasion de souligner la mobilisation de ces deux acteurs clés du marché de l'emploi à travers la signature de deux conventions de coopération au bénéfice des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès et de retour à l'emploi durable.

La première convention signée entre les acteurs porte sur une coordination commune autour des clauses d'insertion sur le territoire.

- Ce dispositif permet aux acheteurs publics et privés de réserver dans leur achat un volume d'heures de travail pour des publics en insertion professionnelle. Mises en œuvre depuis 2014 par le Grand Dijon, avec une coordination et une ingénierie assurées par CREATIV', les clauses d'insertion permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles d'envisager un accès à l'emploi mais aussi à la professionnalisation. Cet outil complémentaire aux politiques de l'emploi ne concerne plus uniquement les travaux en lien avec d'importantes opérations de renouvellement urbain (quartiers prioritaires, Tramway) mais également toutes les activités de services, ainsi que les prestations intellectuelles.
- Un volume d'heures en constante augmentation, des marchés qui se diversifient, un territoire d'intervention élargi (Créativ' assure également une mission d'appui-conseil et de coordination au niveau régional pour les marchés de l'Etat et intervient auprès de tous les donneurs d'ordre côte d'oriens), sont autant d'éléments qui conduisent aujourd'hui à reconsidérer

Contact presse - Pôle emploi - delphine.rossit@pole-emploi.fr

Contact presse - Créativ' - Bénédicte Combette: bcombette@creativ21.fr

le « sourcing » du public au-delà des participants du PLIE. Pôle emploi mobilise donc ses moyens pour assurer une large diffusion de ces opportunités d'emploi à tous les demandeurs d'emploi du département mais aussi pour partager sa connaissance fine des compétences mobilisables, voire transférables sur le territoire.

La seconde convention renforce la coopération de Pôle emploi et du PLIE (Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi).

- Pôle emploi est l'opérateur majeur en charge des missions de service public de l'emploi. Son objectif central est de favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en mobilisant une offre de service personnalisée et adaptée mais aussi en favorisant le développement de solutions créées avec les partenaires locaux.
- Chaque année, le PLIE accompagne plus d'un millier de bénéficiaires résidant sur le territoire des 24 communes de la Métropole cumulant des difficultés qui viennent freiner leur retour à l'emploi. Le repérage des publics accompagnés est réalisé par les partenaires locaux, avec en particulier le Département et Pôle emploi. Cet accompagnement individualisé de proximité pouvant atteindre 30 mois poursuit comme objectif l'insertion professionnelle grâce notamment au montage de parcours de retour à l'emploi en lien avec les besoins des secteurs d'activité structurants pour l'économie locale et l'emploi.
- A travers de cette convention, Pôle emploi et le Plie s'engagent à renforcer leurs liens (plans d'action communs, partage des offres d'emploi, échanges d'informations en continu) et ce à toutes les étapes du parcours PLIE du demandeur d'emploi (au repérage des bénéficiaires / pendant toute la durée du parcours / à son issue du parcours).
- A noter que le département et Pôle emploi se fixent de réaliser 800 prescriptions (permettant 670 entrées) vers le PLIE par an.